



Philip Morris voit sa caution ramenée à 12 milliards de dollars

Rubrique : actualités - Date : vendredi 29 août 2003

Philip Morris, le cigarettier américain filiale d'Altria, a vu le montant de sa caution, pour se pourvoir en appel dans l'affaire Miles, rétabli à 12 milliards par la justice de l'Illinois.

Condamné en première instance en mars dernier pour avoir trompé les consommateurs sur la dangerosité des cigarettes Light à verser 10,1 milliards de dollars, Philip Morris avait obtenu que sa caution initialement fixée à 12 milliards de dollars soit ramené à 6,8 milliards en alléguant les risques de faillite et de non paiement des sommes dues aux Etats.

Mais cette division par deux du montant de cette caution avait été remise en cause en juillet et, vendredi 15 août, la justice semble avoir tranché en défaveur du groupe qui a maintenant 60 jours pour verser l'intégralité de sa caution.

Plus d'informations sur : www.lefigaro.fr